



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 30786

Texte de la question

Dans sa réponse à la question écrite n° 24721, M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a reconnu qu'à Wallis-et-Futuna, « la rénovation et le développement de l'outil statistique étaient des tâches prioritaires ». L'indice des prix à la consommation n'étant plus calculé sur le territoire depuis 1996, il a annoncé un certain nombre de mesures qui doivent théoriquement être mises en oeuvre avant la fin du premier semestre 1999 : signature d'un accord entre les autorités de Wallis-et-Futuna et l'Institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ITSEE), appui de la CPS pour la formation d'agents du service de l'administration supérieure, rapprochement avec l'IEDOM, etc. Compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées par les acteurs économiques pour l'établissement des baux commerciaux et des salaires dans l'archipel, M. Victor Brial voudrait savoir, d'une part, dans quels délais les premières mesures prendront effet et, d'autre part, s'il envisage de prendre, en complément des solutions à long terme, des mesures urgentes pour que le territoire recouvre le plus rapidement possible un indice des prix actualisé.

Texte de la réponse

Comme l'expose l'honorable parlementaire, l'indice des prix est un outil indispensable au suivi des statistiques pour le territoire de Wallis-et-Futuna. Actuellement, les relevés des prix sont effectués mais ne seraient pas exploités. En effet, l'agent responsable de l'indice des prix est désormais investi de responsabilités coutumières sans qu'un redéploiement sur d'autres personnels ait pu être réalisé. Le préfet, administrateur supérieur du territoire de Wallis-et-Futuna, conscient de la situation et des difficultés qui en découlent, a demandé que le titulaire du poste forme l'un de ses collaborateurs. Malgré ces difficultés, et compte tenu de la nécessité de données statistiques pour les différents acteurs économiques, le service des affaires économiques et du développement de l'administration supérieure prépare actuellement le premier bulletin d'informations statistiques qui devrait être disponible prochainement. Quant aux mesures annoncées au début de l'année et notamment la signature d'un accord entre les services du territoire de Wallis-et-Futuna et l'Institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ITSEE), elles restent d'actualité. Il appartient donc aux services du territoire de Wallis-et-Futuna de prendre l'initiative de se rapprocher de l'ITSEE de Nouvelle-Calédonie.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30786

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3244

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4767